

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 30 juillet 2025 Par suite d'une convocation en date du 18 juillet 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 juillet 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11 Délibération n°D_2025_07_30_04</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absents : M. Jean-Philippe Gecchele, M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'aménagement et d'entretien des plateaux surélevés sis sur la route départementale n°123 dite route du Chef-Lieu avec le Département de la Haute-Savoie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de deux plateaux surélevés dans la traversée du Chef-Lieu sur la route départementale n°123 à proximité de l'église et de la voie du Pavé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réalisation de ces travaux nécessite la signature d'une convention entre la commune et le Conseil Départemental de Haute-Savoie afin de répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

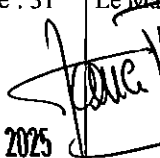

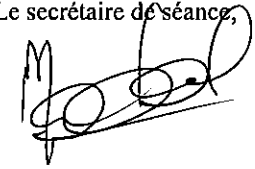
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- ♦ **APPROUVE** le contenu de la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à l'aménagement de deux plateaux surélevés sur la RD 123 à passer avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie.
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée.
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

S'LO

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 31 juillet 2025</p> <p>De sa publication : 31 juillet 2025</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 31 JUIL. 2025</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 30 juillet 2025</p> <p>Le Maire,   Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	--